

offre de transport

ZONE du CARCASSONNAIS

***Espace Seniors du Département /
CARCASSONNAIS***

MDPH

18 rue du Moulin de la Seigne

11 000 CARCASSONNE

Tel : 04 68 11 35 40

@ : escarcassonnais@aude.fr

LA MOBILITÉ SUR CARCASSONNE AGGLO

➤ L'AGENCE COMMERCIALE RTCA :

Régie des transports Carcassonne Agglo - Agence commerciale du Dôme - 30 rue Georges Brassens - 11000 Carcassonne

☎ 04.68.47.82.22

Ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30



➤ **Pour la ville de Carcassonne :**



11 lignes et une navette assurent le déplacement dans l'ensemble des quartiers de CARCASSONNE.

Ces lignes circulent pour la plupart du lundi 6h30 au samedi 20h.

Une ligne circule le dimanche de 9h à 19h.

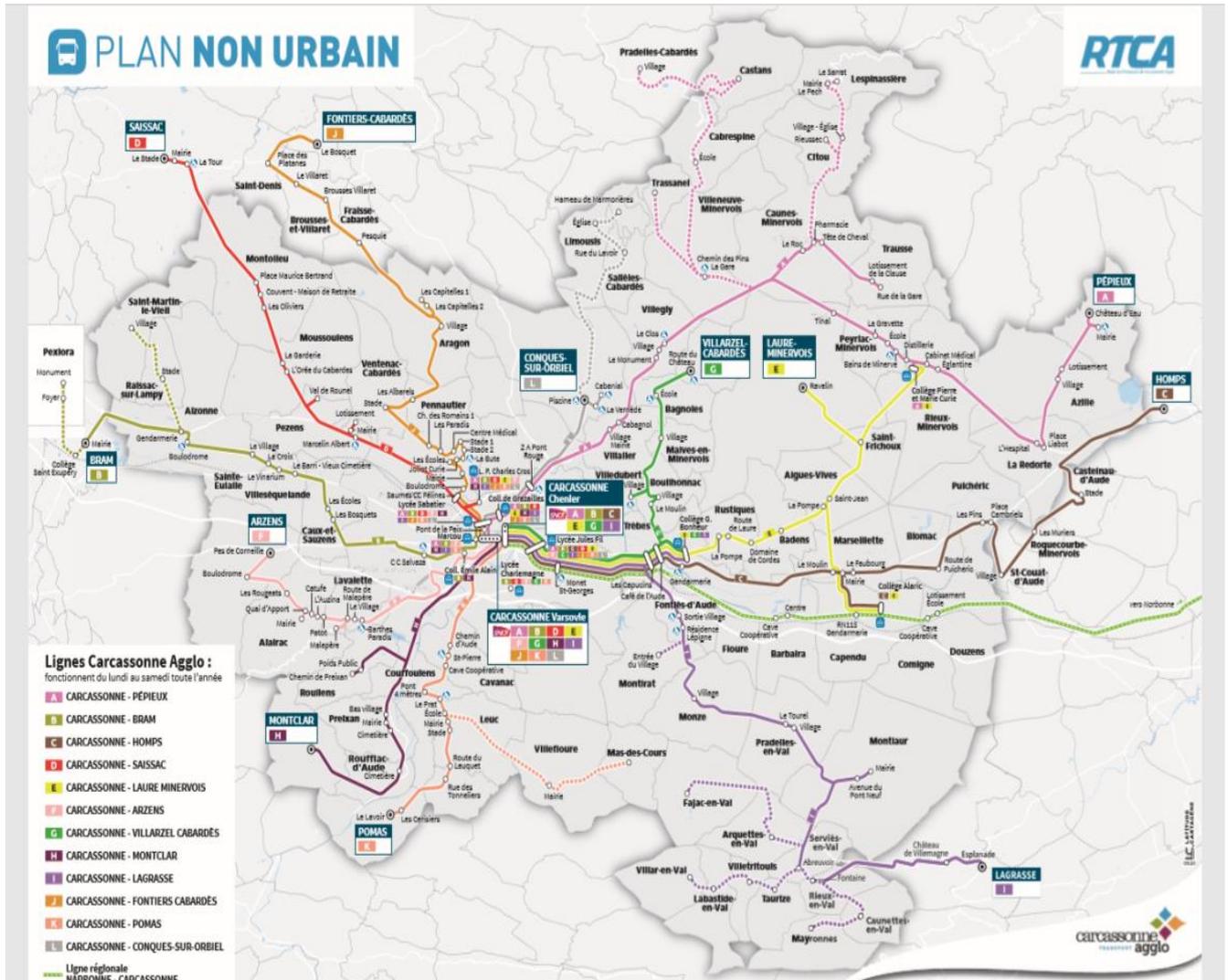
➤ **Pour les communes autour de Carcassonne :**

12 lignes desservent les communes aux alentours de Carcassonne du lundi au samedi de 6h30 à 20h.

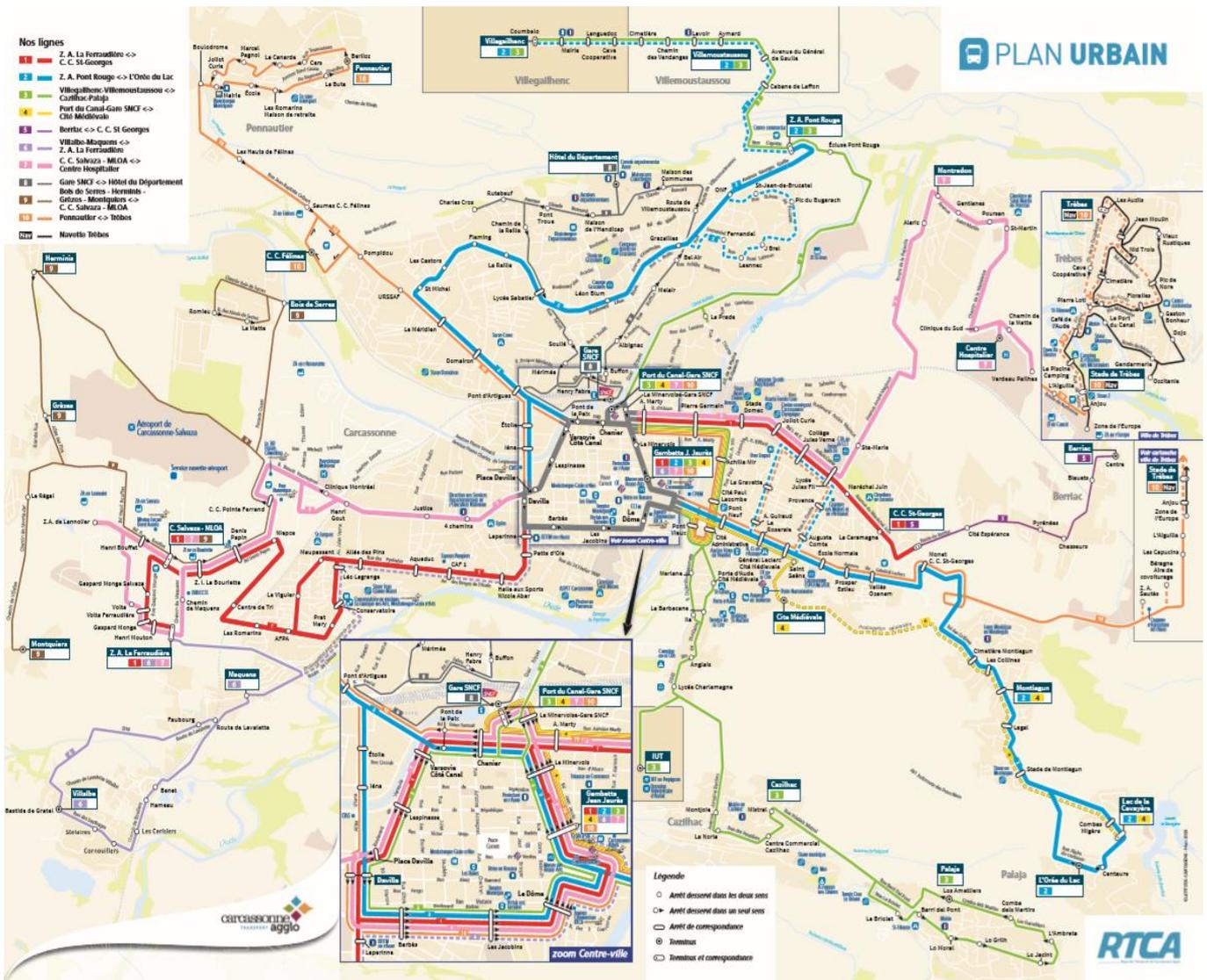
→ **Le coût :**

TITRES	TARIFS	OBSERVATIONS
Ticket blanc	1 €	Valable une heure avec correspondances <i>En vente auprès du chauffeur de bus</i>
Ticket bleu	3 €	Valable toute la journée avec correspondances <i>En vente auprès du chauffeur de bus</i>
Ticket jaune	8 €	Chaque ticket est valable une heure sur l'ensemble des réseaux sauf navette aéroport et petit-train <i>Carnet disponible dans l'Agence Commerciale RTCA</i>

LIGNES REGULIERES DE BUS



PLAN DU RESEAU NON URBAIN		
Ligne A	CARCASSONNE	PEPIEUX
Ligne B	CARCASSONNE	BRAM
Ligne C	CARCASSONNE	HOMPS
Ligne D	CARCASSONNE	SAISSAC
Ligne E	CARCASSONNE	LAURE-MINERVOIS
Ligne F	CARCASSONNE	ARZENS
Ligne G	CARCASSONNE	VILLARZEL
Ligne H	CARCASSONNE	MONTCLAR
Ligne I	CARCASSONNE	LAGRASSE
Ligne J	CARCASSONNE	FONTIERS CABARDES
Ligne K	CARCASSONNE	POMAS
Ligne L	CARCASSONNE	CONQUES SUR ORBIEL
Ligne Régionale	CARCASSONNE	NARBONNE



PLAN DU RESEAU URBAIN		
Ligne 1	Z.A. La Ferraudière	< > C.C. St Georges
Ligne 2	Z.A. Pont Rouge	< > L'Orée du Lac
Ligne 3	Villegaihenc-Villemoustaussou	< > Cazilhac-Palaja
Ligne 4	Port du Canal- Gare SNCF	< > Cité Médiévale
Ligne 5	Berriac	< > C.C. St Georges
Ligne 6	Villalbe-Maquens	< > Z.A. La Ferraudière
Ligne 7	C.C. Salvaza-MLOA	< > Centre Hospitalier
Ligne 8	Gare SNCF	< > Hôtel du Département
Ligne 9	Grèzes-Montquiers	< > Bois de Serres-Herminis
Ligne 10	Pennautier	< > C.C. Salvaza-MLOA
NAV	Navette Trèbes	< > Trèbes

LES DIFFERENTES PRESTATIONS RTCA

Ces abonnements peuvent être achetés dans l'agence commerciale RTCA (15 €/an). Afin de réaliser l'un de ces abonnements, les documents à fournir sont :

- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile

➤ **Abonnement « Solidarité »**

Personne avec statut suivant :

- Demandeur d'emploi
- Inscrite auprès des missions locales d'insertion sur Carcassonne Agglo
- Percevant un minimum social (RSA, AAH, ASI, ASS, ATS, ATA, AV, ASPA)

Pour l'abonnement « Solidarité », fournir :

- un avis de situation Pôle Emploi (mois en cours, de moins de 10 jours) , ou
- une feuille d'inscription à la Mission Locale, ou
- un avis de perception du minima social

Il sera demandé tous les 6 mois de vous présenter en agence commercial pour présenter un avis de situation récent.

➤ **Abonnement « Invalide »**

Pour l'abonnement « Invalide », fournir :

- Une photocopie de la carte d'invalidité 80%
- Une photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente

➤ **Abonnement « Âge d'or »**

Pour l'abonnement « Âge d'or », fournir :

- Une pièce d'identité pour justifier de l'âge
- Une photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année précédente.

➤ **HANDI'BUS :**

RTCA - Inscription Handi'bus

Rue Nicolas Cugnot – 11 000 Carcassonne

L'Handi'Bus est un service pour les personnes à mobilité réduite. Ce service complète le réseau de Carcassonne Agglo Transport en mettant à la disposition du handicap un véhicule adapté.

Il fonctionne toute l'année, du lundi au samedi hors dimanches et jours fériés, de 8h30 à 12h et de 13h00 à 18h30.

Ce mode de transport s'adresse à des personnes domiciliées dans l'une des communes de Carcassonne Agglo, se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Personnes atteinte d'un handicap moteur se déplaçant en fauteuil roulant,
- Personnes atteintes d'un handicap sensoriel de type cécité (mention étoile verte).

La réservation de l'Handi'Bus doit se faire obligatoirement au minimum 24h avant le déplacement.

Pour effectuer une réservation, téléphonez au numéro suivant : ☎ 04.68.47.82.22. *Formulaire à télécharger sur : carcassonne-agglo.fr*

❖ **MOBI PLUS :**

*Abonnement mensuel, du 1er au dernier jour du mois, valable uniquement sur le service **Handi'Bus**.*

Conditions : Personne en invalidité, inscrit au service Transport de Personne à Mobilité Réduite, TPMR, sur condition de ressource.

La réalisation d'un premier abonnement se fait directement à l'Agence Commerciale du Dôme. Le renouvellement de l'abonnement peut se faire directement via la boutique en ligne sinon auprès de l'Agence Commerciale.

Prix : **22 €**

➤ **TEMPO BUS :**

Le TEMPO BUS s'étend sur les réseaux urbains et non-urbains.

Titre valable 1 semaine au moment de la 1ère validation. Trajets illimités sur l'ensemble des réseaux sauf navette aéroport et Petit-train.

Ce titre peut être acheté dans l'agence commerciale RTCA ou bien sur la boutique en ligne.

Prix : **10 €**

➤ **PETITS TRAINS ÉLECTRIQUE :**

Du Canal du Midi à la Cité Médiévale, le Petit Train électrique vous permettra d'admirer de manière originale de nombreux lieux remarquables.

Circuit 1 : Canal du Midi → Cité Médiévale

Circuit 2 : Cité Médiévale → Canal du Midi

Prix : de **4 € à 6 €**

En vente auprès du conducteur du bus ainsi que sur l'application mobile RTCA.

➤ **Le TOUC : Véhicule électrique**

Le TOUC est un véhicule électrique circulant au sein de la Bastide Saint-Louis. Cette navette circule du 1^{er} juin au 30 septembre.

Principaux arrêts : Dôme, rue de l'Aigle d'or, Jean Jaurès, Chénier, rue de Verdun.

Prise en charge et descente sur l'ensemble de la Bastide Saint-Louis et les contre-allées des Boulevards.

Disponible du mardi au samedi, de 9h à 12h30 et de 15h à 18h30.

Services gratuit et sans réservation.

CARCASSONNE VILLE : LES LIAISONS DOUCES

➤ **DU VÉLO À CARCASSONNE : CYCLOlib**

Les liaisons douces existantes (Piste cyclable, voie verte...) représentent environ une trentaine de kilomètres sur l'ensemble de la commune. Depuis 2018, la ville a relié les trois axes touristiques, à savoir Canal du Midi – Bastide – Cité et travaille également sur les déplacements pendulaires pour desservir les quartiers résidentiels vers le centre-ville, les établissements scolaires et les zones d'activités. De même, dans le but d'offrir à tous, habitants ou visiteurs, la possibilité d'emprunter un vélo pour des trajets professionnels ou de loisirs, pour un besoin ponctuel ou de longue durée, une station vélo vient d'être créée aux abords de la Gare SCNF.



➤ 5 stations de recharge

Ce sont 50 vélos à assistance électrique en libre-service qui sont à disposition 7j/7, 24h/24, 365 jours/an. CYCLOlib est un vélo à assistance électrique, avec une autonomie de 60 à 80 km, une transmission automatique à 2 vitesses et un niveau d'assistance jusqu'à 25 km/h. Grâce à un nouveau système de communication entre le vélo et le serveur central, intégrant une carte SIM, le vélo est accessible et pourra être débloqué via le smartphone de l'utilisateur, de façon très simple et intuitive.

Au total, 5 stations de recharge ont été implantées en centre-ville et à la Cité. La Ville se dote ainsi de 5 stations de recharge et ajoute à cela un système innovant de stations «virtuelles » grâce au GPS embarqué (les vélos sont récupérés par les services de la Ville sur des zones définies) via l'application dédiée : Cyclolib Carcassonne.

Prix : Les premières **30 minutes sont offertes** puis **2 € / jour** + paiement de votre consommation : **1€ l'heure d'utilisation**

Pass Mensuel : **15 € / 30 jours** (selon les mêmes modalités : on ne paye que l'heure consommée)

Retrouvez plus d'informations sur: <https://www.carcassonne.org/.../cyclolib-carcassonne-50...>

➤ LOUEZ VOTRE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE



LOUEZ VOTRE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE EN 3 ÉTAPES !

1. Je transmets mon dossier



2. Je suis recontacté.e

3. Je récupère mon vélo

Je transmets mon dossier par e-mail avec le formulaire de renseignements complété et les pièces justificatives demandées. Formulaire + liste des pièces disponibles sur notre site internet.

Je suis recontacté.e sous 72h par le service VéloCité Agglo afin de vérifier la disponibilité d'un vélo et des éventuels accessoires. Nous fixons un rendez-vous pour finaliser la location.

Jé récupère mon vélo et les accessoires de mon choix à l'agence VéloCité Agglo, après signature du contrat de location, paiement et dépôt de la caution. Un technicien m'aide à me familiariser avec mon vélo.

Adoptez le vélo électrique !

Idéal pour vos déplacements du quotidien
Autonomie 120 kilomètres.



Le seul Vélo à Assistance Électrique
sans chaîne, sans cambouis et sans entretien !

Tarifs

1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
35 €	100 €	170 €	300 €

Caution non encaissée : 1 000€

Location réservée aux habitants de Carcassonne Agglo, aux entreprises, collectivités et associations du territoire et leurs salariés. Pour les salariés, 50% du montant de la location peut être pris en charge par l'employeur, au même titre que les abonnements de transport en commun.

Vélo Cité Agglo
Rue Nicolas Cugnot 11000 CARCASSONNE
Tél. 06.76.87.45.06
velociteagglo.rtca@carcassonne-agglo.fr
www.rtca.carcassonne-agglo.fr/
Horaires (sur RDV) : Lundi 08h30-16h00
Mercredi et Vendredi 08h30-12h00



LA MOBILITÉ ET LES CAISSES DE RETRAITES COMPLÉMENTAIRES



➤ AGIRC-ARRCO : Dispositif "Sortir Plus" :

Les personnes âgées de 75 ans et plus qui perçoivent une retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO peuvent bénéficier du dispositif "Sortir Plus".

Il s'agit d'un dispositif de votre caisse de retraite complémentaire pour se faire accompagner et faciliter vos sorties.

Comment ça marche ?

Vous appelez un conseiller au ☎ **09 71 09 09 71**

Votre conseiller organise votre sortie avec vous : aller à la gare, chez le coiffeur, retrouver des amis, faire des courses, voir des spectacles...

Votre accompagnateur vient vous chercher à l'heure convenue et vous conduit où vous voulez. *Selon le cas, il peut rester à vos côtés ou revenir vous chercher. Il vous raccompagne ensuite à votre domicile.*

Qui vous accompagne ?

Il s'agit d'un salarié d'un organisme d'aide à domicile ou de transport accompagné agréé par votre caisse de retraite. Si vous connaissez vous-même un organisme de ce type, et s'il est agréé par l'agirc-arrco, signalez-le à votre conseiller.

Comment régler chaque sortie ?

Avant d'organiser votre sortie ? Vous passez commande d'un chéquier **SORTIR PLUS**. Il s'agit d'un chéquier emploi universel (CESU) d'une valeur de (150 €) (10 chèques SORTIR PLUS de 15 € chacun). Par chéquier, votre participation forfaitaire sera de 15€ pour le premier chéquier, de 20 € pour le deuxième chéquier et de 30 € pour le troisième chéquier, le reste étant pris en charge par votre caisse de retraite. Vous pouvez bénéficier de trois chèquiers par an maximum.

A noter : ces chèques SORTIR PLUS ne peuvent pas servir à payer d'autres prestations : aide à domicile, femme de ménage, courses, séjour vacances, billets de train ou d'avion, restaurant, taxi,...

Combien ça coûte ?

Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Le montant correspondra à un nombre de chèques SORTIR PLUS qui sera déterminé avec vous au moment de l'organisation de chaque sortie.

Avec l'AGIRC-ARRCO, AG2R LA MONDIALE, MALAKOFF HUMANIS, ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA, AUDIENS, B2V, IRP AUTO, LOURMEL, PRO BTP), KLESIA, IRCEM, APICIL, CRC, CGRR, IRCOM, BTPR,

Agissent pour votre retraite complémentaire.

DISPOSITIF CARTE MOBILITE INCLUSION

➤ Carte mobilité inclusion – CMI :

Elle se substitue aux cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité.

Elle vous donne des avantages lors de vos déplacements en véhicule personnel, dont le droit d'utiliser les places de parking réservées aux personnes handicapées.

Vous pouvez l'utiliser si vous êtes conducteur mais aussi en tant que passager.

Comment obtenir une carte mobilité inclusion (invalidité, priorité et/ou stationnement)? *Les modalités sont différentes selon votre âge et votre situation.*

1. Vous êtes en situation de handicap et vous avez moins de 60 ans

Faites votre demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) évalue votre demande. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) transmet son avis à la présidente du conseil départemental, qui décide ou non de vous attribuer la carte mobilité inclusion.

2. Vous êtes en situation de handicap, vous avez plus de 60 ans et vous ne bénéficiez pas de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Faites votre demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) évalue votre demande. La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) transmet son avis au Président du conseil départemental, qui décide ou non de vous attribuer la carte mobilité inclusion.

3. Vous avez plus de 60 ans et vous bénéficiez déjà de l'APA

Faites votre demande auprès du service Aide sociale générale (ASG) du Département de l'Aude. Attention si vous souhaitez uniquement la carte mobilité inclusion, la demande doit être faite sur un formulaire spécifique.

4. Vous faites votre première demande d'APA ou une demande de renouvellement

Faites la demande auprès du service Aide sociale générale (ASG) du Département de l'Aude. Après étude de votre demande par le service Aide sociale générale, le président du conseil départemental décide ou non de vous attribuer la carte mobilité inclusion.

Sur quels critères est accordée la carte mobilité inclusion ?

Après étude de votre demande par le service Aide sociale générale ou sur avis de la CDAPH, le président du conseil départemental décide de l'attribution ou non de la carte mobilité inclusion. Elle vous sera accordée :

- Automatiquement et à titre définitif si le degré de votre perte d'autonomie correspond aux GIR 1 ou GIR 2
- En fonction de l'appréciation de l'équipe médico-sociale du Département si votre degré de dépendance correspond aux GIR 3 à 6.

Que se passe-t-il une fois votre carte accordée ?

- Le Département transmet directement votre dossier à l'Imprimerie nationale qui est chargée de fabriquer votre carte.
- L'Imprimerie nationale vous contacte pour obtenir une photo.
- Elle vous indique les codes qui vous permettront de suivre l'avancée de votre dossier sur internet jusqu'à la réception de votre carte.

Que faire si... ?

1. Je n'ai pas de réponse 4 mois après ma demande ?

Si vous n'avez aucune réponse, cela signifie que votre demande a été refusée.

2. Ma demande a été refusée ?

- Vous pouvez faire un recours administratif auprès de la présidente du conseil départemental. Ce recours précède obligatoirement le recours contentieux.

- Vous pouvez faire un recours contentieux auprès du tribunal judiciaire ou auprès du tribunal administratif pour la carte mobilité inclusion stationnement.

Tribunal judiciaire de Carcassonne

28 boulevard Jean-Jaurès
BP 818
11012 Carcassonne cedex

Tribunal Administratif

6, rue Pitot
34 063 Montpellier Cedex 2

3. Ma carte est perdue ou volée

En cas de perte ou de vol, vous pouvez faire une demande de duplicata de la carte mobilité inclusion, directement sur le site internet de l'Imprimerie nationale. Toutefois la fabrication de votre nouvelle carte sera à votre charge (9€).

Contact :

[Direction de l'Autonomie du Département de l'Aude - Service aide sociale générale](#)

POLE DES SOLIDARITES - Service Aide sociale générale - Allée Raymond Courrière - 11855 Carcassonne Cedex 9

☎ 04.68.11.69.23

asg@aude.fr



[Maison Départementale des Personnes Handicapées \(M.D.P.H\) de l'Aude](#)

18 rue Moulin de la Seigne - 11 855 CARCASSONNE

☎ 08.00.77.77.32

mdph@aude.fr



LA MOBILITÉ VIA LA REGION

➤ liO (LIGNES INTERMODALES D'OCCITANIE) :

Le réseau Régional liO propose des liaisons interurbaines intéressantes pour les actifs comme pour les scolaires. 5 lignes passent par Carcassonne, de 6h à 20h pour la plupart.

➤ **Le coût :**

TITRE	TARIF	OBSERVATIONS
1 voyage Autocar liO	1 €	
10 voyages Autocar liO	9 €	Lignes Aude - <i>Achat à bord des véhicules</i>
Abonnement mensuel-tout public Autocar liO	35 €	Lignes Aude - <i>Achat auprès du transporteur</i>
Abonnement annuel - Tout public Autocar liO	365 €	Lignes Aude - <i>Achat auprès du transporteur</i>
Gratuité - Tarif solidaire		Vous bénéficiez de la gratuité des transports dans l'Aude. Pour en bénéficier, vous devez compléter un dossier de demande, disponible au service régional des Mobilités de l'Aude ou auprès des Missions Locales d'Insertion - <i>Achat auprès du service régional des Mobilités de l'Aude - Missions Locales d'Insertion</i>

Contact :

Aude Maison de la Région-
Service régional des Mobilités de l'Aude-
5 rue Aimé Ramond -11000 Carcassonne

☎ 0 800 1616 08

transportoccitanie.11@laregion.fr

<https://liO.laregion.fr/>

LA MOBILITÉ VIA LES SAAD➤ A.S.S.A.D de l'Aude :

Votre aide à domicile vous accompagne à l'extérieur, en voiture ou en transport en commun éventuellement, pour sortir, proposer une promenade ou encore la visite d'un musée ou une autre activité culturelle.

Les frais de déplacements sont facturés uniquement pour les déplacements effectués pour le bénéficiaire, l'intervention est réalisée avec le véhicule personnel de l'aide à domicile.

Frais kilométriques : **0.35 € / km**

Contact :

45 rue de Lorraine - 11 000 CARCASSONNE	☎ 04.68.11.51.00 accueil@assad11.fr
---	--

➤ ADMR :

L'ADMR propose des déplacements/excursions, des sorties et loisirs autour de rencontre intergénérationnelle, d'ateliers thématiques, de la stimulation de la mémoire, du sport, des jeux, du jardinage... Ces sorties-loisirs visent à prévenir la perte d'autonomie, à rompre l'isolement, à sortir de la sédentarité et à entretenir le lien social.

Contact :

45 rue de Lorraine - 11 000 CARCASSONNE	☎ 04.68.10.80.20 info.fede11@admr.org
---	--

➤ AD SERVICES :

AD Seniors accompagne la personne dans ses déplacements à l'intérieur ou hors du domicile afin de ralentir la dépendance, rompre la solitude et éviter l'engourdissement des membres.

Jour : **24 €**

+ Frais kilométriques : **0.60 € / km**

Contact :

47 bvd Paul Langevin - 11 000 CARCASSONNE	☎ 04.68.71.09.26 ads@ad-services.fr
---	--

➤ SOLUTIA DOMICILE CARCASSONNE :

Solutia propose des prestations pour les « petits » déplacements (pharmacie, magasins), portage des commissions à domicile dans le but de maintenir le lien social.

Jour : **22,05 €**

+ Frais kilométriques : **0,50 € / km**

Contact :

54 allée d'Iéna - 11 000 CARCASSONNE	☎ 04.68.25.03.06 solutia.carcassonne@gmail.com www.solutia-domicile.com
--------------------------------------	---

➤ AZAE :

Azaé propose des solutions d'aide et de maintien à domicile adaptées aux seniors selon leurs besoins et leur situation.

Jour : **20,00 €** - Dimanche et jour férié : **25,00 €**

+ Frais kilométriques : **0.53€**

Contact :

20 rue Jean Meliès - ZI LA BOURIETTE - 11 000 CARCASSONNE

☎ 04.68.77.97.43

www.a2micile.com

mad-carcassonne@azae.com

➤ L'ILE AUX FAMILLES :

L'île aux familles propose des prestations d'aide à domicile. Cette association a été fondée dans le but de redonner une nouvelle autonomie aux personnes âgées ou ayant un handicap, afin d'accompagner les familles pour concilier vie privée et vie professionnelle.

Jour : **18,50 €**

Tarif au km : **entre 0,15 € et 0,35 €**

Frais kilométriques : **entre 0,30 € et 0,60 € / km**

Contact :

60 bis rue de la Liberté - 11 000 CARCASSONNE

☎ 04.68.25.31.75

contact@lileauxfamilles.fr

<http://lileauxfamilles.fr>

AUTRES PRESTATAIRES

➤ ULYSSE AUDE :

Ce dispositif est un réseau de transport et d'accompagnement de personnes à mobilité réduite (PMR). Un accompagnement personnalisé 24h/24h est disponible, sur réservation pour rendez-vous médicaux ou types de trajets.

5 conducteurs sont disponibles à CARCASSONNE.

Contact :

<p>Agence Ulysse de Carcassonne - 66 330 CABESTANY</p> <p><u>Gérant :</u></p> <p>BESSON Jérôme</p>	<p>☎ 04.68.67.61.66</p> <p>☎ 06.74.49.86.89</p> <p>ulyse66@ulyse-transport.fr</p> <p>reseau@ulyse-transport.fr</p> 
--	---

➤ SAS JO AND KO ET SI ON SORTAIT ! :

Service d'accompagnement, d'animation et d'organisation de sorties à destination des seniors dépendants, des personnes en situation de handicap et des personnes isolées.

Toutes les formules comprennent le transport, l'accompagnement, l'animation, et l'organisation de la sortie ainsi que le tarif de la visite et la restauration est incluse selon la formule.

Contact :

<p><u>Directrice commerciale et relation clientèle :</u></p> <p>Coralie POECKER</p> <p><u>Directrice administrative et réservations :</u></p> <p>Joëlle ARMAND</p>	<p>☎ 06.42.76.36.42</p> <p>☎ 06.37.66.32.11</p> <p>jo.and.ko11@gmail.com</p> <p>http://joko-sionsortait.com/</p>
--	--

FRAIS DE TRANSPORT : PRISE EN CHARGE ET REMBOURSEMENTS

Dans certaines situations, vous avez besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation. L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions.

Focus

Pour la prescription de votre transport, c'est votre état de santé d'abord

Vous devez être allongé ou demi-assis,
ou surveillé, sous oxygène,
brancardé, ou porté, ou transporté
dans des conditions d'asepsie.



Ambulance

Vous avez besoin d'une aide pour vous déplacer,
vous risquez des effets secondaires
pendant le transport ou votre état
de santé nécessite le respect
rigoureux des règles d'hygiène.



VSL* ou taxi conventionné

*véhicule sanitaire léger

Vous pouvez vous déplacer seul ou accompagné d'un proche.



Véhicule personnel ou transports en commun



La prise en charge des frais de transport par les caisses d'assurance maladie nécessite la délivrance d'une prescription médicale rédigée avant le transport.

Dans quel cas vos frais de transport sont-ils pris en charge ?

Vous pouvez être remboursé de vos frais de transport par l'Assurance Maladie, sur prescription médicale, dans les cas de transports suivants :

- Liés à une **hospitalisation** (entrée et/ou sortie de l'hôpital), quelle que soit la durée de l'hospitalisation (complète, partielle, ou ambulatoire) ;
- Liés aux traitements et soins en lien avec votre **affection longue durée** (ALD) et si vous présentez une incapacité ou déficience au déplacement définies par le Référentiel de prescription des transports (PDF) ;
- Liés à votre **état**, qui nécessite d'être allongé ou sous surveillance ;
- Pour parcourir une longue distance (plus de 150 km aller) dans le cadre de vos soins
- Pour vous déplacer plusieurs fois (transports en série - au moins 4 voyages de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement) ;
- Pour un **contrôle réglementaire** (convocation du contrôle médical, d'un médecin expert, ou d'un fournisseur d'appareillage agréé) ;
- Vers un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) ;
- Liés aux traitements ou examens en rapport avec **un accident du travail ou une maladie professionnelle**.

Quelles sont les conditions requises pour la prise en charge du transport ?

Quels que soient le moyen de transport utilisé et la situation, pour être remboursé, vous devez :

- Soit avoir une **prescription médicale** de votre médecin ;
- Soit avoir une **convocation** (du service médical de l'Assurance Maladie, d'un médecin expert, d'un fournisseur d'appareillage etc.).
- Dans certaines situations, votre médecin vous remet une **prescription médicale avec demande d'accord préalable**.

Le document doit être délivré par votre médecin traitant, sauf urgence, avant que le transport ne soit effectué.

- En cas **d'urgence médicale** (appel du centre 15), la prescription peut être remplie a posteriori par un médecin de la structure de soins dans laquelle vous avez été admis.

Dans le cas d'un **transport en commun**, lorsque la personne transportée a besoin d'être accompagnée, le médecin doit le préciser sur la prescription médicale.

Pour être remboursé, vous devez respecter le mode de transport prescrit sauf si vous avez recours à un mode de transport moins onéreux. Par exemple, si votre médecin vous a prescrit un transport assis professionnalisé (taxi ou véhicule sanitaire léger) mais que vous vous faites accompagner en voiture par un proche, vous pourrez faire une demande de remboursement pour motif médical de vos frais de véhicule personnel.

Si vous avez recours aux :

- Transports de longue distance de plus de 150 km aller,
- Transports en série, au moins 4 transports de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement ;
- Transports en avion ou bateau de ligne ;
- Transports liés aux soins ou traitements dans les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) ou pour accompagner une personne nécessitant l'assistance d'un tiers.

Vous devez demander l'accord préalable de l'Assurance Maladie pour vous faire rembourser.

Comment demander un accord préalable à l'Assurance Maladie ?

- Votre médecin doit vous remettre une demande d'accord préalable, qui vaut prescription médicale de transport.
- Vous complétez et envoyez cette demande d'accord préalable au médecin conseil de votre caisse d'assurance maladie.
- Après votre envoi, l'absence de réponse sous 15 jours vaut accord. En cas de refus, vous recevez un courrier de l'Assurance Maladie.
- En cas d'affection de longue durée (ALD)

Pour bénéficier d'une prise en charge de vos transports, vous devez répondre aux conditions suivantes :

- Vous êtes reconnu atteint d'une affection longue durée (ALD) exonérante ou non ;
- Le transport est en lien avec l'ALD ;

- Vous présentez des déficiences ou incapacités définies par le référentiel de prescription médicale des transports ;
- Vous devez avoir une prescription médicale de votre médecin ou, selon le cas, l'accord préalable de l'Assurance Maladie.

Quel mode de transport pouvez-vous utiliser ?

- Sont pris en charge : le moyen de transport individuel (véhicule personnel ou celui d'un proche), les transports en commun (bus, métro, train...), le transport assis professionnalisé (taxi conventionné et véhicule sanitaire léger), l'ambulance, l'avion et le bateau (en lignes régulières).
- Dans tous les cas, c'est le médecin qui détermine le mode de transport le mieux adapté à votre état de santé et à votre niveau d'autonomie. Toutefois, si vous utilisez un transport moins onéreux que celui prescrit, vous pouvez aussi bénéficier d'une prise en charge.

Combien et comment vous faire rembourser ?

Les frais de transport pris en charge par l'Assurance Maladie sont remboursés à 65 % ou à 100 % dans certains cas.

- [Mes Remboursements Simplifiés : simplifier et accélérer le remboursement des frais d'utilisation du transport personnel](#)

L'Assurance Maladie de l'Aude expérimente un nouveau dispositif « **Mes Remboursements Simplifiés** » (**MRS**). Ce service vous permet d'effectuer rapidement en ligne une demande de remboursement de vos frais d'utilisation de votre véhicule personnel ou des transports en commun.

MRS : la prescription médicale de transport nécessaire pour faire votre demande en ligne !

Vous vous êtes rendu(e) chez un spécialiste, avez été hospitalisé(e)... A cette occasion, vous avez utilisé votre véhicule personnel ou les transports en commun. Avec la prescription médicale de transport établie par votre médecin, vous pouvez demander, directement en ligne, le remboursement de vos frais de transports*. C'est simple, rapide et facile ! Connectez-vous à mrs.beta.gouv.fr

MRS : 3 clics et moins d'une semaine pour être remboursé(e) !

Sur mrs.beta.gouv.fr, en 3 clics, déclarez vos frais de transport médicaux :

1. Renseignez votre trajet
2. Prenez en photo vos justificatifs (prescription médicale, factures, tickets péages/parking...).
3. Soumettez votre demande en ligne.

Conservez vos pièces justificatives. En cas de contrôle par votre CPAM, vous aurez l'obligation de lui transmettre les originaux de ces documents.

MRS : vos remboursements simplifiés !

1. Simple : les démarches se font directement en ligne de façon sécurisée.
2. Rapide : le remboursement est effectué en moins d'une semaine.
3. Economique : vous n'avez pas de franchise médicale.

Ce service est actuellement en expérimentation dans la région Occitanie.

* MRS est utilisé uniquement pour le remboursement en ligne des frais d'utilisation de votre véhicule personnel ou des transports en commun. Vos frais de transport en véhicule personnel sont remboursés à 65 % sur la base du tarif kilométrique en vigueur, fixé à 0,30 €/km (arrêté du 30 mars 2015) plus vos frais de péage.

Source : [Frais de transport : vos remboursements | ameli.fr | Assuré](#)

SERVICE DE TAXI

Pour réserver un taxi conventionné et bénéficier du tiers payant, il faudra présenter à la société de taxi une attestation de Sécurité sociale de moins d'un an, votre carte vitale à jour ainsi qu'une prescription médicale délivrée par un médecin.

Canton de Carcassonne

TAXI	VILLE	TELEPHONE	Conventionné organisme d'assurance maladie
ABBAYE TAXI CARCASSONNE	Carcassonne	06.02.27.56.16	OUI
ASSOCIATION ARTISANALE CARCASSONNAISE DES RADIOS TAXIS	Carcassonne	04.68.71.50.50	
AUD'LINE TAXI	Leuc Verzeilles	06.14.03.03.86	OUI
SARL ABACA TAXI	Cazilhac	06.08.84.75.57	OUI
SARL TAXI CONFORT	Ventenac-Minervois	06.77.52.25.80	OUI
SARL TAXI PAREDES	Berriac	04.68.78.51.51	OUI
SARL TRANS SANITAIRE	Palaja - Pezens	04.68.24.92.93	OUI
TAXI : CHOLLON Gilles	Carcassonne	04.68.10.24.30 06.30.03.80.14	OUI
TAXI BASTIDE	Berriac	04.68.78.51.51	
TAXI BM	Barbaira	06.80.38.26.04	OUI
TAXI CABRERO Julien	Carcassonne	06.30.50.76.12	OUI
TAXI CONQUES VILLALIER	Carcassonne	04.68.72.24.16	
TAXI DE LEUC	Leuc	04.68.78.85.84	OUI
TAXI DU CARCASSES	Cavanac	04.68.79.76.88	OUI
TAXI L11	Berriac	06.34.58.42.46	OUI
TAXI PASCAL DECHERY	Carcassonne	06.77.97.93.97	OUI
TAXI PUY Benoît	Carcassonne	06.11.82.24.67	OUI
TAXI RECH Francis	Carcassonne	04.68.47.14.96	OUI
TAXI ROUZEAU	Carcassonne	06.71.58.86.11	OUI
TAXI SANCHO David	Carcassonne	06.80.65.18.08	
TAXI TITRENT VALERIE	Carcassonne	06.72.08.92.12	
TAXI Nathalie	Berriac	04.68.78.85.84 06.09.47.07.01	
TAXI RAOULT Dominique	Berriac- Montolieu	06.15.07.78.42	OUI
TAXI RICARD Christophe	Carcassonne	06.76.04.60.02	OUI
TAXI SOTO Jacques	Carcassonne	06.80.07.09.37	OUI
TAXI TEISSIER Thierry	Carcassonne	06.81.31.78.65	OUI
TAXIS DE CARCASSONNE	Carcassonne	04.68.10.24.30	

Canton du Haut-Minervois

TAXI	VILLE	TELEPHONE	Conventionné organisme d'assurance maladie
ALLO CENTRAL TAXI	Azille	06.50.62.66.76	OUI
APPEL TAXI 11	Villegly	04.68.25.64.80 06.66.88.21.21	OUI
TAXI JACQUES MAGNIET	Caunes-Minervois	04.68.78.19.24	OUI
TAXI LOMBARD – FAJAL	Berriac Trausse Minervois	04.68.78.85.84	OUI
TAXI RENARD-SOLVES Cathe	La Redorte	04.68.91.67.67	OUI
TAXI RIEUMOIS	Rieux-Minervois Peyriac-Minervois	04.68.78.15.80	OUI
TAXI SIRE	Puicheric	06.15.57.14.82	OUI
TAXI BRINGUIER LIONEL	Aigues-Vives- Laure- Minervois	06.70.59.67.63	OUI

Canton de la Malepère à la Montagne noire

TAXI	VILLE	TELEPHONE	Conventionné organisme d'assurance maladie
CONFORTAXI	Rouffiac d'Aude	06.72.08.92.12	OUI
SARL ALZONNE AMBULANCES : ICHE FRANCOISE	Alzonne	04.68.76.05.01	OUI
SARL AMBULANCES NOVELLO	Caux et Sauzens Pezens	04.68.25.72.67	OUI
TAXI JEAN DO	Alzonne	06.07.89.60.24	OUI
TAXI JEREMY	Alzonne Azille Roullens	06.50.46.04.47	OUI
TAXI PEYRO SERVICES	Montolieu	06.46.26.39.61	OUI
TAXI RIVES	Lavalette	06.76.30.65.77	OUI

Canton de la Montagne d'Alaric

TAXI	VILLE	TELEPHONE	Conventionné organisme d'assurance maladie
A.A.A. TAXI TREBES	Trèbes	06.32.10.75.11	OUI
ACCUEIL TAXI	Montirat	06.82.30.73.93	OUI
ALARIC TAXIS	Capendu- Douzens	06.10.01.76.46	OUI
AUDE TAXI SERVICES	Capendu	04.68.79.09.63	OUI
SARL TAXI DU VAL D'ORBIEU	Lagrasse - Montlaur Serviès	04.68.43.18.18	OUI
SAS TAXI AMBULANCES TOMASELLO	Malves en Minervois Trèbes	04.68.25.55.73	OUI
TAXI BM	Trèbes	06.80.38.26.04	OUI
TAXI CAPARROS	Trèbes	04.68.78.61.91	OUI
TAXI FREDERIC TEGON	Badens	06.76.74.16.50	OUI
TAXI HURLAULT Alain	Trèbes	06.03.39.85.17	OUI

Canton de la Région Limouxine

TAXI	VILLE	TELEPHONE	Conventionné organisme d'assurance maladie
TAXI AMBULANCE NANOU	Pomas	04.68.74.30.22	OUI

Canton de la Vallée de l'Orbiel

TAXI	VILLE	TELEPHONE	Conventionné organisme d'assurance maladie
SEE TAXIS BERNARD ROQUES	Conques-sur-Orbiel Villalier	04.68.72.24.16	OUI

➤ **LES TARIFS :**

En dehors des prises en charge conventionnées organisme d'assurance maladie, les tarifs maximums toutes taxes comprises, de transport de personnes par taxi sont fixés comme suit, dans le département de l'Aude (*des suppléments peuvent être demandés dans certains cas bagages non transportables dans l'habitacle, conditions météo,..*):

- La prise en charge : **2,50 €**
- Le tarif horaire (attente ou marche lente) : **25,00 € l'heure**, correspondant à une chute de 0,10 € toutes les 14,40 secondes
- Le tarif kilométrique :

Période d'application	Caractéristique du transport	Tarif A, B, C, D et lampe extérieure allumée	Tarif kilométrique	Distance parcourue pour une chute de 0,10€
JOUR	Retour en charge à la station	A, Blanche	0,93 €	107,53 m
NUITS, dimanches et jours fériés	Retour en charge à la station	B, Orange	1,40 €	71,43 m
JOUR	Retour à vide à la station	C, Bleue	1,86 €	53,76 m
NUITS, dimanches et jours fériés	Retour à vide à la station	D, Verte	2,79 €	35,84 m

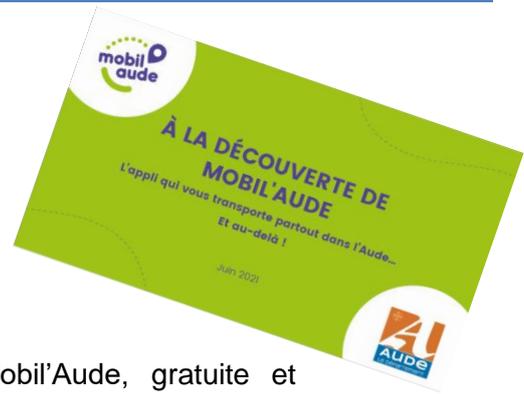
Source, arrêté préfectoral n°DDCSPP-CCRF-10 : fixant les tarifs de transport des personnes en taxi pour l'année 2021

Les tarifs B et D doivent être appliqués de la manière suivante :

- La nuit, en semaine : à partir de 19h et jusqu'à 7h
- Les dimanches et jours fériés : de 0h à 24h

Le tarif minimum, supplément inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à **7,30 €**.

Co-VOITURAGE

MOBIL'AUDE

L'appli qui vous transporte partout dans l'Aude.

Le Département de l'Aude lance la plateforme Mobil'Aude, gratuite et collaborative, pour faciliter les mobilités et notamment le covoiturage.

Pour découvrir MOBIL'AUDE inscrivez-vous sur mobil.aude.fr ou [téléchargez l'application](#) sur votre smartphone.

➤ **MOBIL'AUDE, c'est pour qui ?**

Pour tous les habitants de l'Aude.

➤ **MOBIL'AUDE, c'est quoi ?**

Une plateforme de covoiturage disponible sur site web, site mobile ou application pour smartphones.

Une plateforme intermodale avec les horaires de bus et de train, et la localisation des aires de covoiturage.

Une plateforme solidaire qui permet à ceux qui n'ont pas les moyens de transport de se déplacer.

➤ **A la différence des sites de covoiturage classiques, Mobil'Aude c'est :**

Sans commission, avec une inscription gratuite

Pas de commercialisation des données utilisateurs

De l'intermodalité avec d'autres moyens de transports, pas seulement du covoiturage

Un site et une appli conçues pour être accessibles à tous

➤ [MOBIL'AUDE, c'est qui ?](#)

Ce site et cette application ont été conçus et financés par le département de l'ude, en partenariat avec le réseau régional des mobilités IIO, l'association La Trame et les collectivités locales. Leur développement a été confié à Mobicoop, une coopérative spécialisée dans la création de plateforme de mobilité.

[# MODE D'EMPLOI](#)

1. Vous vous inscrivez gratuitement sur la plateforme.
2. Vous postez une offre de covoiturage ou recherchez un trajet en indiquant simplement la date, le lieu de départ et le lieu d'arrivée du trajet.
3. En fonction de votre demande, la plateforme vous indique la meilleure solution pour votre trajet qui peut mixer covoiturage et transport en commun.
4. Vous réservez la solution qui vous convient.
5. Le partage des frais est une décision qui appartient aux covoitureurs. S'il y a une contribution à verser, elle peut se faire de manière sécurisée et sans commission via la plateforme.

[# LES + DE MOBIL'AUDE](#)

➤ [Les communautés](#)

Elles rassemblent les membres d'un groupe privé ou public désireux d'organiser ensemble leurs déplacements. Peuvent être concernées les personnes d'une association, d'un village, d'une formation, d'une entreprise, etc... qui se rendent sur le même site de notre territoire.

➤ [Les évènements](#)

Cette option recense les évènements organisés sur notre territoire. Elle met en relation les personnes désirant covoiturer à cette occasion ou présente les offres de mobilité qui permettent de se rendre à cet évènement.

➤ [Le covoiturage solidaire](#)

Son objectif est simple : permettre à tous de se déplacer sur le territoire.

Les conducteurs inscrits indiquent dans leur profil s'ils acceptent d'être sollicités pour des covoitages solidaires.

Les passagers (personne âgée, en démarche d'insertion, ou en situation de handicap par exemple) déposent de leur côté une demande via un formulaire en ligne ou par téléphone.

Des opérateurs solidaires font le lien entre les conducteurs et les passagers pour réserver le trajet et suivre le dossier des passagers solidaires sur la plateforme Mobil'Aude.

➤ [Le covoiturage dynamique](#)

Il permet, en activant la géolocalisation sur son smartphone, de visualiser en temps réel les offres de covoiturage en cours proposées par les conducteurs qui ont validé cette option dans leur profil.

LA MOBILITÉ SUR LE CANTON MALEPERE-MONTAGNE-NOIRE

SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Transport A la Demande (TAD) est un service comparable à un service de taxi, mais qui s'en différencie par des origines et des destinations préalablement établies ainsi que par un coût beaucoup plus attractif pour l'utilisateur.

Contact :

Plateforme de réservation au ☎ 04 68 72 83 49 de 8h à 10h et de 14h à 16h de préférence ou au numéro Azur ☎ 0 810 146 843.

<http://rtca.carcassonne-agglo.fr/infos/10>

Service des transports : 3 boulevard Camille Pelletan à Carcassonne au 0 800 16 16 08.

➤ Comment ça marche ?

Le transport à la demande vous permet de vous rendre dans les communes non desservies par les lignes régulières en réservant votre place la veille de votre déplacement.

Il existe plusieurs lignes de transport à la demande dans votre intercommunalité. Chacune circule certains jours de la semaine.

Les lignes de TAD vous permettent de vous rendre dans une autre commune desservie par la ligne.

➤ Quel tarif ?

Comme pour toutes les lignes régulières, le prix du ticket est de 1 euro (2 euros aller-retour) à payer directement dans le bus. Vous pouvez aussi vous abonner auprès du transporteur.

➤ Comment faire pour réserver ?

1. Vous devez vous inscrire pour disposer d'un numéro d'adhérent.
2. 10 jours avant votre déplacement et jusqu'à midi la veille de votre déplacement, appelez la plateforme de réservation au **04 68 72 83 49** de 8h à 10h et de 14h à 16h de préférence ou au numéro Azur 0 810 146 843. Le soir même, des horaires, pour l'aller et le retour, vous sont communiqués. Le jour J, le car vous récupère au point d'arrêt.

Vous pouvez également réserver votre déplacement directement sur le site de l'Agglomération de Carcassonne.

3. Vous pouvez aussi effectuer la réservation en ligne, muni de votre code adhérent et de votre code confidentiel directement sur le site <http://resa-tad.carcassonne-agglo.fr>
4. En cas de dysfonctionnement, vous pouvez aussi contacter le service régional des transports, 3 boulevard Camille Pelletan à Carcassonne au 0 800 16 16 08.

La Communauté de Communes de la Montagne Noire s'est engagée pour proposer à ses habitants des moyens de transport. Ainsi les 23 communes sont desservies soit par une ligne régulière de la régie de transport de Carcassonne Agglo, soit par une ligne régulière Aude Ligne, soit par du transport à la demande.

Un service gratuit du Département

**POUR ACCOMPAGNER ET INFORMER
TOUS LES AUDOIS DE 60 ANS ET PLUS**



TRANSPORT ACCOMPAGNE

Le présent annuaire est élaboré sur la base des informations publiques détenues et est soumis à actualisation permanente. Les services ou professionnels dont l'activité est agréée par les autorités compétentes dans leur matière et qui ne figureraient pas au présent recueil sont invités à transmettre leurs références complètes au :

**Espace Seniors du Département / Carcassonnais
escarcassonnais@aude.fr / 04.68.11.35.40**

